Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230404-DCM23-054-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23.054

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
Le 29 mars 2023	Le 29 mars 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Mme Nadine DAVID représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Jean-Michel DENIS
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Pierre QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32

M. Gérard FILOCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS SPORTIVES

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230404-DCM23-054-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

La Commission des Sports qui s'est réunie le 17 mars 2023, a proposé l'attribution de plusieurs subventions sportives.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission des Sports,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS	**148 600,00**
- UNION ROC OMNISPORTS	7 200,00
- LES ARCHERS DU ROC	1 500,00
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES ATHLETISME	2 000,00
- ROC BASKET	15 000,00
- ROC BOXE	10 000,00
- COTE DE BEAUTE CYCLISME	1 000,00
- ROC CYCLO	900,00
- ROC ESCRIME	2 000,00
- GARDEN TENNIS CLUB	5 000,00
- ROC GOLF	9 000,00
- ROC HALTEROPHILIE	3 000,00
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES HANDBALL	20 000,00
- HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	2 000,00
- ROC JUDO	2 500,00
- ROC KARATE	1 000,00
- LES MOUETTES DE ROYAN (GYMNASTIQUE)	10 000,00
- ROC NATATION	12 000,00
- ROC PELOTE BASQUE	6 000,00
- ROC PLONGEE	3 500,00
- ROYAN PETANQUE	500,00
- ROYAN VTT RANDO	1 000,00
- SQUASH CLUB ROYANNAIS	11 000,00
- TAEKWONDO FIGHT ROYAN	5 000,00
- ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	3 500,00
- CLUB DE TIR LES MOUETTES	4 000,00
- VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	10 000,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS UNION ROC OMNISPORTS	**92 800,00**
- ACCA DE ROYAN	700,00
- AEROCLUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE	10 000,00
- 12 24 48 HEURES DE ROYAN	3 000,00
- ENTENTE BADMINTON ROYAN ST GEORGES	1 000,00
- GYMNASTIQUE ROYANNAISE	500,00
- LES REGATES DE ROYAN	10 000,00
- SACOCHES ATLANTIQUE ROYAN FUTSAL	1 500,00

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230404-DCM23-054-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

- TRIATH CLUB ROYANNAIS	5 000,00
- UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	500,00
- ATLANTIQUE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	1 000,00
- FIGHTING CLUB	500,00
- MARATHON ROYAN COTE DE BEAUTE	15 000,00
- UGS ROYAN SAINTES OCEAN VOLLEY BALL	20 000,00
- VELO PAYS ROYANNAIS	300,00
- PIGEON SPORT	300,00
- TRIAAATHLON	15 000,00
- ROYAN MARCHE AQUATIQUE CLUB (ROMAC)	500,00
- TENNIS CLUB DE L'ORANGERIE	500,00
- COMITE CHARENTE MARITIME DE SURF	7 500,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	**3 520,00**
- USEP ECOLE LOUIS BOUCHET PRIMAIRE	250,00
- ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET (ADCS OCCE 17)	200,00
- SPORTIVE COLLEGE EMILE ZOLA	500,00
- OGEC ECOLE SAINTE MARIE	400,00
- SPORTIVE COLLEGE HENRI DUNANT	500,00
- SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE	600,00
- SPORTIVE LYCEE CORDOUAN ROYAN	600,00
- ECOLE ELEMENTAIRE LA CLAIRIERE	300,00
- ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	170,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 65748 – Fonction 30.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Gérard FILOCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 avril 2023